

PROJET ASSOCIATIF DE LA



C'est en 1965 que le Centre de loisirs et de rencontres de Thônex est né, tout d'abord dans une arcade du 30, avenue Tronchet.

Très vite, tout le monde a commencé à se sentir à l'étroit. La Commune achète un terrain à l'Etat, puis choisit en 1983 le projet architectural des frères Staehli. C'est le 17 septembre 1987 que le nouveau Centre est inauguré à l'angle de la route de Jussy et du chemin de la Mousse.

Le 26 mars 2012, soit près de 47 ans après sa naissance, l'Assemblée générale de l'Association décide de renommer le Centre de loisirs et de rencontres en Maison des quartiers de Thônex.

1. L'ASSOCIATION :

La Maison des quartiers de Thônex est organisée en association dont le comité, composé de bénévoles élus en assemblée générale, définit la politique d'animation en conformité avec la Charte cantonale des centres¹ et gère les ressources qui lui sont confiées².

• SITUATION GEOGRAPHIQUE³ :

Thônex est une commune périurbaine située sur l'axe Genève - Annemasse. Elle s'étend sur une superficie de 382 hectares et compte plus de 14.000 habitants. Elle est la 7^{ème} commune du canton en nombre d'habitants et plus de 70% de sa superficie correspondent à des surfaces d'habitats ou d'infrastructures. Elle est traversée chaque jour ouvrable par un fort trafic de transit, de part et d'autre de la rue de Genève et de la route de Malagnou. Elle ne comporte pas de véritable centre-ville.

A noter également les hôpitaux des Trois-Chêne, le Centre omnisport intercommunal de Sous-Moulin, la piscine municipale et la Salle des Fêtes, ainsi que les communaux d'Ambilly destinés à accueillir, dans un proche avenir, plusieurs milliers d'habitants et un centre d'accueil pour des migrants.

La Maison des quartiers de Thônex est située près du cycle d'orientation du Foron, des écoles ARC et ARCOR, et du chapiteau de l'école de cirque « Théâtre Cirque ». Elle est relativement éloignée des zones fortement peuplées.

• POPULATIONS :

La population est très hétérogène. Plus d'un tiers de la population est constitué d'étrangers qui sont originaires de plus de cent pays différents, dont certains sont sans papier. Par ailleurs, les niveaux de vie sont très contrastés entre certains quartiers résidentiels et d'autres plus populaires. On relève également qu'environ un quart des habitants est âgé de moins de 25 ans. Dans son « *bilan de durabilité 2004* »⁴, la

¹ Charte cantonale des centres sur <http://www.fclr.ch/documents/>.

² Loi J 6 11 : https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_j6_11.html, article 3.

³ Voir le site de la commune : <http://www.thonex.ch>.

⁴ Voir le site de la commune : <http://www.thonex.ch/agenda-21>).

Version révisée au 07.05.2018 du projet associatif de la commune de Thônex relève une « *augmentation des inégalités et de la précarité dans certaines couches fragilisées de la population* ».

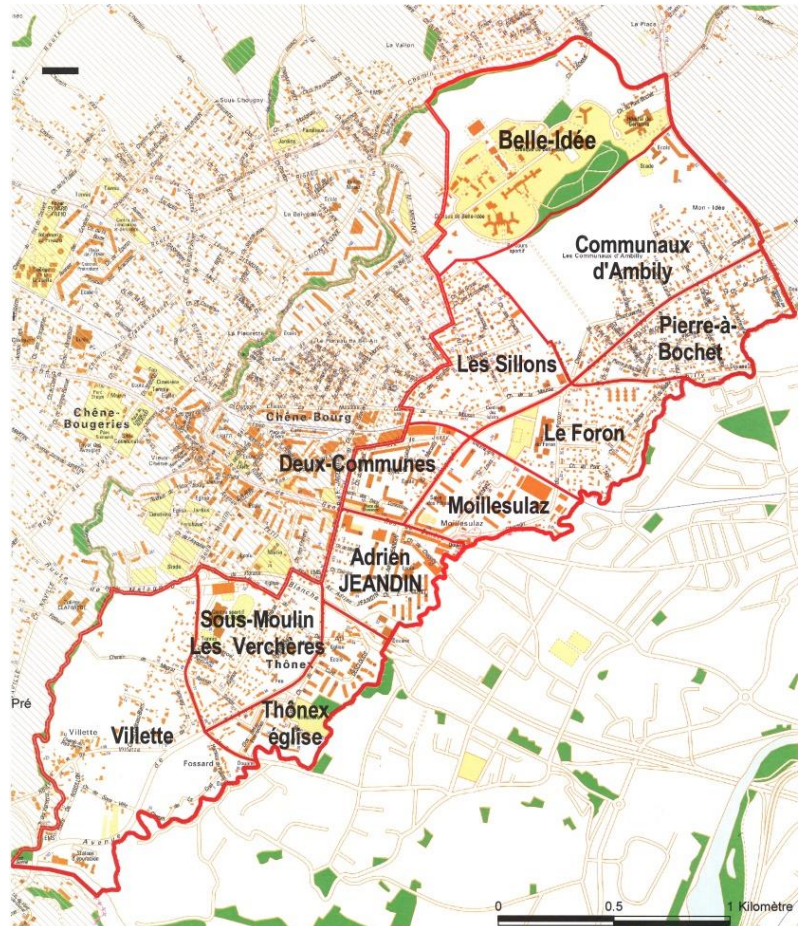
Le rapport 2011⁵ sur les inégalités territoriales dans le canton de Genève du Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève (CATI-GE) définit Thônex comme une des 8 communes « *les plus précarisées du canton dans la mesure où elles cumulent des facteurs de précarité sur l'ensemble des six indicateurs de base retenus* » (voir références en fin de document).

A noter que la Maison des quartiers est ouverte tant aux habitants qu'aux personnes travaillant ou étudiant à Thônex ou dans les communes avoisinantes.

• **LOCAUX :**

La Maison des quartiers de Thônex (ci-après MQT ou Maison des quartiers) est une grande bâtisse d'une surface au sol d'environ 450 m², dont les locaux sur trois niveaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Différents espaces permettent une multitude d'activités : espace d'accueil libre avec bar et cuisine, salle de concerts et spectacles, locaux de répétition, ateliers de poterie et d'informatique, salles de réunion, salle d'activités enfants, galerie d'exposition.



⁵ http://www.unige.ch/ses/lea/publications/Autrespub/Cohesion_sociale_CATIGE_nov2011.pdf

2. NOS VALEURS, NOS PRIORITES :

Notre association poursuit les objectifs suivants :

- « *mettre en relation des acteurs sociaux (...), afin de favoriser la communication et la participation,*
- *permettre à ces acteurs de formuler leurs divers besoins et d'y répondre par eux-mêmes,*
- *favoriser une dynamique de l'innovation et du changement social et culturel.* »⁶

La libre adhésion aux actions de la Maison des quartiers privilégie donc des actions **avec** autrui, plutôt que sur autrui, pour autrui, ou sans autrui (Laforgue 2015).

Pour réaliser ces objectifs, les actions de la Maison des quartiers sont organisées autour de quatre axes complémentaires et interdépendants les uns des autres. Ces quatre axes sont élaborés dans le respect de la Charte cantonale des centres et du « Tableau des missions et objectifs » (convention Etat-FASe de mars 2004) en annexe page 10.

AXE 1 : ACTIONS ASSOCIATIVES

Les valeurs associatives sont fondamentales dans notre démarche. Elles se manifestent dans le fonctionnement interne de la Maison des quartiers (l'association élit son comité en Assemblée générale, lequel détermine les objectifs et les actions en collaboration avec les professionnels) et de manière transversale dans ses collaborations et co-organisations avec les associations et groupes locaux ou/et thématiques.

Il s'agit de stimuler la participation citoyenne à des projets de groupe, d'inciter les individus à être des acteurs sociaux responsables et attentifs aux transformations de leur environnement.

Nous privilégions les actions qui émanent d'habitants ou d'usagers et se construisent **avec** eux. Les aspects participatifs et collectifs sont donc largement mis en avant afin de favoriser et susciter des alternatives à l'individualisation et à la consommation de prestations ou de services.

Dans ce contexte, une grande importance est donnée à des actions dont les objectifs apportent du sens au développement du lien social.

AXE 2 : LIEN SOCIAL

Dans son « *bilan de durabilité 2004* »⁷, la commune de Thônex relève l'importance d'agir, notamment sur l'intégration des minorités, la lutte contre l'exclusion, la solidarité intergénérationnelle, etc...

A travers la rencontre, nous favorisons la mise en relation de populations hétérogènes et l'émergence de solidarités en vue d'un bien vivre ensemble.

Dans ce contexte, les valeurs qui traversent les actions de la Maison des quartiers sont la tolérance, le respect, la citoyenneté. En mettant à disposition des espaces de rencontres et d'échanges, nous favorisons les compréhensions mutuelles et le développement du lien social.

⁶ Extraits de la plaquette de la CESASC (Coordination des Ecoles Suisses d'Animation Socioculturelle), 1990, sur <http://anim.ch/?page=814&sub=&obj=2677>.

⁷ Voir le site de la commune : <http://www.thonex.ch/agenda-21>.

Toute action est construite comme un support à la relation, l'accueil et l'écoute. Elle doit valoriser la socialisation, l'ouverture au monde, le décroisement et la convivialité, en accord avec la Charte cantonale des centres.

AXE 3 : PRÉVENTION

La prévention primaire est conçue en amont des difficultés et problèmes plutôt qu'en réaction, qu'elle soit interne à la Maison des quartiers ou externe dans les quartiers. Il s'agit de valoriser l'autonomie, le respect et le non jugement des personnes dans les actions quotidiennes.

Pour éviter de consommer des activités passivement, nous cherchons à donner du sens au temps libre en impliquant les usagers dans l'élaboration des projets.

Comme mentionné dans la Charte cantonale des centres, la Maison des quartiers inscrit ses actions dans un cadre éducatif et social large, auquel peuvent être ajoutés des aspects de prévention secondaire⁸ individuels ou/et collectifs, afin d'éviter de la marginalisation et d'éventuelles dégradations de situations personnelles ou groupales.

AXE 4 : ACTIONS SOCIOCULTURELLES ET INTERCULTURELLES :

Promouvoir l'associatif et le lien social passe aussi par les pratiques culturelles et artistiques au sens large, en valorisant les diversités ainsi que la créativité collective. Il s'agit de mettre à disposition des espaces de création et d'expression musicale ou d'art plastique, et plus largement de permettre aux habitants de partager lors de fêtes, de concerts ou de cours. La situation géographique de la Maison des quartiers et son espace intérieur se prêtent bien à ce type d'actions. Les objectifs poursuivis dans les choix de nos actions sont :

- Offrir des espaces alternatifs à la culture de masse.
- Favoriser des cultures participatives (ateliers culinaires, spectacles suivis de bricolages pour les familles, ...).
- Permettre, grâce à des premières expérimentations scéniques, la confrontation avec le public (co-organisations de concerts et événements, ...).
- Proposer des prix accessibles.
- Valoriser et faire reconnaître le travail artistique amateur.

⁸ la prévention **primaire** vise à favoriser et maintenir le lien social, la prévention **secondaire** à éviter que des situations difficiles empirent, la prévention **tertiaire** concerne toutes les actions de réinsertion et de rééducation.

3. MISE EN OEUVRE :

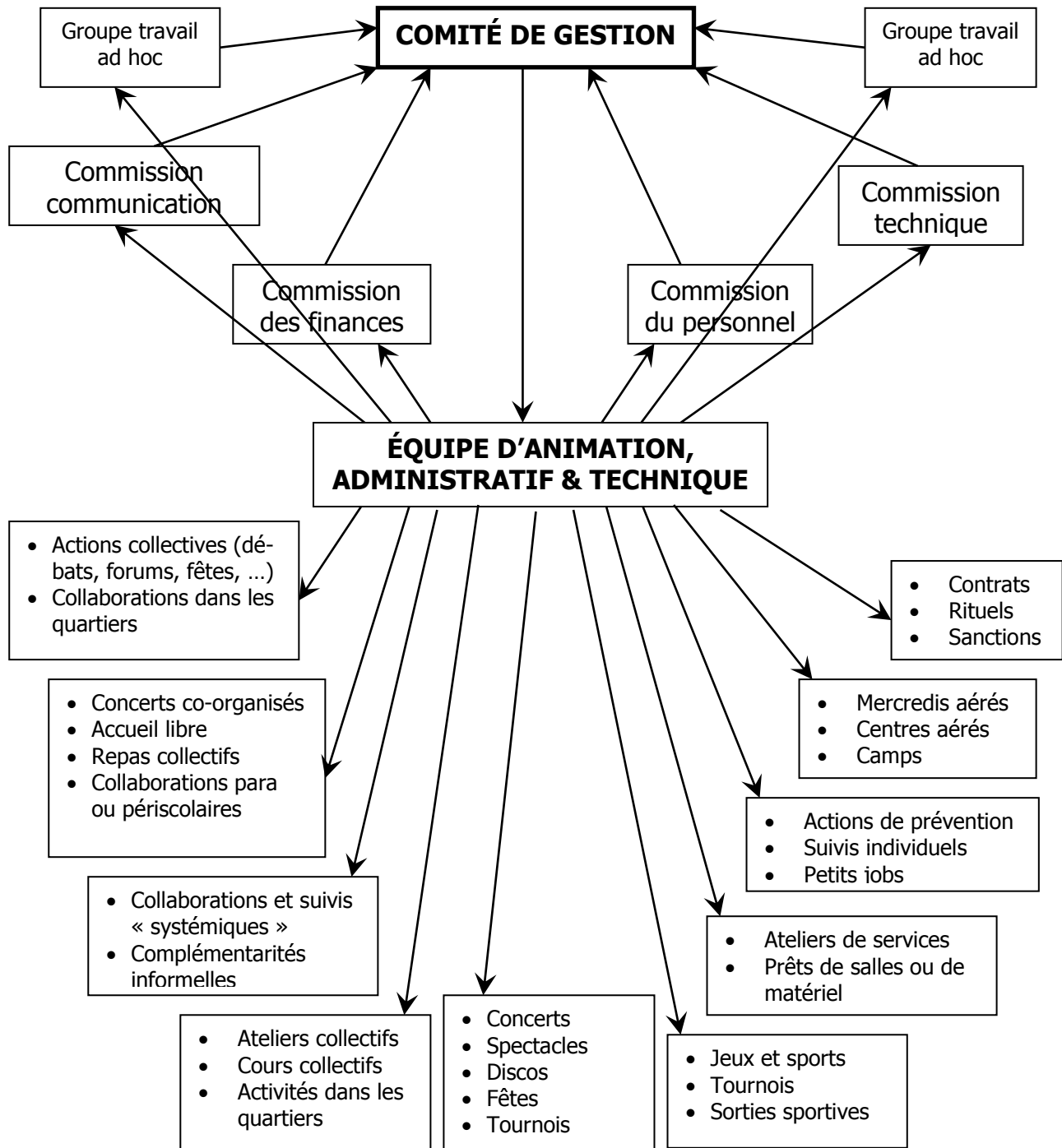
3.1. LES ACTIONS :

Chaque action développée à la Maison des quartiers s'inscrit dans les quatre axes et les priorités du chapitre précédent. Les propositions d'activités, régulièrement évaluées, sont choisies en fonction des populations concernées :

	TYPES D'ACTIONS	POPULATIONS
Actions associatives	<ul style="list-style-type: none"> • Comité • Commissions • Actions collectives (débat, forums, fêtes, ...) • Collaborations dans les quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Membres bénévoles • Associations partenaires
Projets co-construits	<ul style="list-style-type: none"> • Concerts co-organisés • Accueil libre • Repas collectifs • Collaborations para ou périscolaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Adolescents • Préadolescents et adolescents • Préadolescents, aînés et tout public • Enfants (GIAP) et • Préadolescents (CO Foron)
Réseaux professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborations et suivis « systémiques » • Complémentarités informelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Réseaux de collaborations • Réseaux d'échanges
Liens sociaux et développement	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers collectifs • Cours collectifs • Activités dans les quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Préados et ados • Enfants, ados, adultes, aînés ou tout public • Enfants, préadolescents, et tout public
Manifestations socioculturelles ou sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Concerts • Spectacles • Discos • Fêtes • Tournois 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes et tout public • Enfants et tout public • Préadolescents • Enfants, jeunes et tout public • Enfants et préadolescents
Développement sportif collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux et sports • Tournois • Sorties sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants et préadolescents
Services et prêts	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de services • Prêts de salles ou de matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants, jeunes et tout public
Accompagnements relationnels	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de prévention • Suivis individuels • Petits jobs 	<ul style="list-style-type: none"> • Préadolescents et adolescents
Prise en charge	<ul style="list-style-type: none"> • Mercredis aérés • Centres aérés • Camps 	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants • Enfants et préadolescents
Respect des règles	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats • Rituels • Sanctions 	<ul style="list-style-type: none"> • Enfants, jeunes, adultes, aînés

3.2. FONCTIONNEMENT :

Les membres du Comité de gestion de la MQT sont répartis dans plusieurs commissions permanentes et groupes de travail ponctuels. Leur rôle est d'assurer le suivi, la gestion et l'application du projet associatif, en collaboration avec l'équipe d'animation. La communication circule ainsi très rapidement, les projets comme les actions sont évalués en permanence, et les modifications ou remédiations peuvent être apportées rapidement.



3.3. RÔLES ET COMPÉTENCES :

Cette description est largement inspirée d'un document émis par la FCLR le 25 janvier 2005 sous le titre : « *Compétences et responsabilités d'un comité de gestion de Centre* ». Celui-ci rappelle différents textes que l'association se doit de respecter (art. 60 à 79 CC, loi cantonale J6 11, CCT, Charte cantonale, conventions, etc...) et notamment :

le « Modèle de Statuts pour les Associations membres de la FCLR », au titre V, Article 14, conforme aux articles 32 et 34 du Règlement Interne de la FASe, rappelle les compétences du Comité de gestion qui sont :

« Le Comité veille à la bonne marche de l'association, conformément à ses objectifs, aux textes en vigueur et aux décisions de l'Assemblée générale ».

Outre les différents éléments mentionnés dans les statuts de l'Association, les rôles et compétences du comité de gestion et de l'équipe d'animation de la Maison des quartiers de Thônex sont définis comme suit :

LE COMITÉ DE GESTION :	L'ÉQUIPE D'ANIMATION :
élabore, en collaboration avec les professionnels, des projets de textes fondamentaux pour l'association (statuts, conventions, projet associatif, ...).	propose des objectifs généraux et/ou spécifiques en fonction des problématiques (demandes, besoins, difficultés) repérées explicitement ou implicitement.
définit les orientations générales et les lignes stratégiques de l'action de la Maison des quartiers.	élabore le programme d'actions en rapport avec les objectifs, les demandes et besoins de la population.
assure les relations avec les principaux partenaires (FCLR, Commune, FASe) et représente l'Association vis-à-vis des autorités et du public.	assure les collaborations avec les différents partenaires (locaux ou généraux) et représente la Maison des quartiers lors d'actions ou d'organisations.
participe au développement de la vie associative, d'une part celle propre à la Maison des quartiers elle-même, d'autre part en relation avec d'autres associations communales ou ayant des buts similaires.	appuie le développement de la vie associative, d'une part dans le cadre du fonctionnement interne à la Maison des quartiers, d'autre part dans les collaborations ponctuelles ou régulières avec d'autres associations
engage le personnel pour les postes à durée indéterminée (animation, administration, technique) après consultation de l'équipe d'animation.	engage le personnel pour les postes à durée déterminée (remplacements, intervenants, moniteurs) et en informe le Comité.
maintient les liens avec l'équipe d'animation en se tenant au courant des actions organisées et des projets en cours, des questions et difficultés rencontrées, des conceptions en réflexion, etc...	maintient les liens avec le Comité en l'informant des actions organisées, des questions et difficultés soulevées, des projets en cours, des collaborations établies, des réflexions et conceptions définies, etc...
accompagne le personnel quel que soit le contrat, vérifie la bonne application de la CCT, s'assure du bon fonctionnement et d'une bonne communication interne,	propose les cahiers des tâches, se répartit les horaires de travail, assure le fonctionnement courant de la Maison des quartiers (colloques réguliers, règles,

garantit un cadre de travail permettant aux professionnels d'exercer leurs fonctions.	décisions, etc...) et en informe le Comité.
détermine le budget annuel et le défend auprès des organes subventionneurs (commune et Etat).	propose un budget annuel en fonction des objectifs et des actions prévus.
décide des dépenses d'investissement supérieures à CHF 500 ainsi que des dépenses hors budget (changements ou ajouts).	gère les dépenses et les recettes dans le cadre du budget convenu, et soumet des demandes au Comité en cas de modification.
vérifie les dépenses et le suivi financier des diverses activités.	transmet toutes les pièces financières au comptable et s'assure de la conformité des comptes avec le budget.
détermine les nouvelles actions à mener, sur proposition de l'équipe d'animation.	organise et encadre les actions en cours, et propose de nouveaux projets au Comité.
vérifie le bon usage des locaux et coordonne la maintenance des équipements, en lien avec les professionnels.	s'occupe de gérer le maintien et l'entretien des locaux et du matériel, et informe le Comité de toutes difficultés ou/et besoins.

ANNEXES

Annexe 1 de la convention Etat-FASe de mars 2004 (page 9) :

Tableau des missions et objectifs

Mission	MAINTENIR LE LIEN SOCIAL PREVENIR L'EXCLUSION	FAVORISER LA CITOYENNETE, ACTION ASSOCIATIVE	FAVORISER L'INTEGRATION	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT PERSONNEL
	<i>Lien de la personne à la société</i>	<i>Engagement de la personne pour le collectif.</i>	<i>Empêcher que des situations dangereuses ou des états de fragilité s'aggravent.</i>	<i>Dimension de la personne</i>
Objectifs généraux	<p>Créer et entretenir le lien social, lutter contre l'isolement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer, stimuler des occasions de rencontres, d'échanges, de liens ▪ Développer le lien intergénérationnel ▪ Promouvoir la convivialité, l'humour ▪ Développer les réseaux de contact <p>Socialiser, sensibiliser au respect mutuel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser au cadre, aux règles de vie ▪ Mettre en lien jeunes et adultes <p>Promouvoir l'ouverture à la différence, aux autres cultures</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueillir et valoriser les différences culturelles comme ressources ▪ Gérer les conflits <p>Ouvrir des espaces culturels et communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer au développement socioculturel de la commune ▪ Développer l'animation du quartier ▪ Promouvoir la vie culturelle amateur <p>Entretenir et renforcer la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Servir de relais d'information 	<p>Favoriser l'engagement, la participation, la citoyenneté, l'action communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stimuler les participants à être acteurs ▪ Développer le sens critique ▪ Promouvoir l'apprentissage de la démocratie, la recherche de l'intérêt général <p>Soutenir des projets associatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'association du centre ▪ Favoriser les interactions entre les associations ▪ Fournir un appui associatif (humain, matériel, ...) 	<p>Identifier et agir auprès de populations en difficulté ou en risque de l'être</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir un soutien aux populations fragilisées ▪ Etre en lien avec les personnes en situation précaire ▪ Rétablir ou maintenir le dialogue ▪ Veiller à la valorisation des personnes ▪ Développer la confiance en soi ▪ Intégrer des personnes handicapées <p>Agir auprès de l'ensemble de la population</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'intégration sociale et professionnelle ▪ Stimuler la solidarité ▪ Favoriser l'expression des minorités ▪ Favoriser l'adaptation réciproque ▪ Développer un sentiment d'appartenance ▪ Faire le relais entre personnes et institutions 	<p>Valoriser le temps libre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la créativité, création, expression (artistique, physique,...) ▪ Inviter au contact avec la nature <p>Contribuer au bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'épanouissement personnel ▪ Au développement et à la découverte de soi <p>Eveiller à la culture, la connaissance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Permettre, donner goût à l'apprentissage <p>Développer l'autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la responsabilité

RÉFÉRENCES :

- Séances comité et équipe CLRT des 18 septembre 2006, 3 décembre 2007, 8 juin 2009 et 7 novembre 2011 + révision janvier-mai 2018.
- Site de la commune : <http://www.thonex.ch>
- « *Bilan de durabilité 2004* » de la commune de Thônex, (voir <http://www.thonex.ch/agenda-21>).
- Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève (CATI-GE) : rapport 2011 sur les inégalités territoriales dans le canton de Genève sur http://www.unige.ch/ses/lea/publications/Autrespub/Cohesion_sociale_CATIGE_nov2011.pdf :
Les six indicateurs de base actuellement retenus sont :
 - *Le revenu annuel brut médian des contribuables imposés au barème ordinaire – 2006 (Revenu) ;*
 - *Le pourcentage d'effectifs scolarisés d'origine modeste par rapport aux effectifs scolarisés totaux - 2009 (Education) ;*
 - *La part des contribuables à bas revenu – 2006 (Revenu) ;*
 - *Le pourcentage de chômeurs inscrits en proportion de la population des 15/64 ans – 2008 (Emploi/Chômage) ;*
 - *Le pourcentage de bénéficiaires de subsides sociaux en proportion de la population résidente – 2007 (Protection sociale) ;*
 - *Nombre de bénéficiaires d'allocations de logement – 2008 (Logement).*
- CESASC (Coordination des Ecoles Suisses d'Animation Socio-Culturelle) : plaquette « *animation socio-culturelle : quelles formations pour quelles pratiques* », 1990 sur <http://anim.ch/?page=814&sub=&obj=2677>.
- Charte cantonale des Centres du 22 septembre 1993 : <http://www.fase-web.ch/site/fondation/Lachartecantonale/index.htm>.
- Convention Etat-FASe de mars 2004 : <http://www.fase-web.ch/ftp/TriptyqueConventions/Conv-FASe-ETAT-mars04.pdf>
- Déclaration pour l'animation socioculturelle des enseignants HETS sur <http://anim.ch/?page=814&sub=&obj=2677>.
- « *Histoire de Thônex* », édition Slatkine, Genève, 1989, p. 23.
- LAFORGUE D. (2015) : «*Pour une sociologie des institutions publiques contemporaines*» Paris : L'Harmattan ; et <https://socio-logos.revues.org/2317>.